

Cependant, si l'ensemble de la nation doit conserver des stocks de céréales, la résolution à l'étude en elle-même reconnaît que ces réserves ne doivent pas être conservées aux dépens du producteur.

Même après l'adoption de la mesure à l'étude, les cultivateurs continueront de supporter une large part des frais d'entreposage dans les élévateurs et le coût entier de l'entreposage sur les fermes. C'est évident. Néanmoins la mesure est un progrès puisqu'elle introduit un nouveau principe. Le Parlement reconnaît en quelque sorte que le Trésor national doit supporter au moins une part des frais. J'estime qu'il serait nécessaire de dresser un programme de longue haleine à cet égard.

On a beaucoup parlé des moyens de financer l'agriculture, en particulier la culture de céréales. On aurait pu éviter une bonne partie de la discussion qui a eu lieu ces jours derniers en dressant plus soigneusement des plans il y a quelques années. C'est lorsque la Commission du blé peut accepter la livraison des céréales et payer le cultivateur en espèces tout en prenant possession de ces produits et en se chargeant de leur vente, que le cultivateur se trouve le mieux rémunéré. C'est la situation idéale.

Quand le régime des contingents aura été aboli, quand on aura assez de wagons et assez d'espace dans les élévateurs et qu'il nous sera quand même possible de produire et de transporter de grandes quantités de céréales, nous pourrions dire que notre régime de vente est méthodique. Jusqu'à ce qu'une organisation rationnelle nous permette d'arriver à ce résultat nous ne saurions prétendre avoir réalisé le moins du monde une organisation convenable des marchés.

Je n'entrerai pas maintenant dans les détails de la question; l'opinion générale du comité c'est qu'il importe de régler tout cela au plus tôt. Je veux tout de même exprimer l'espoir que le Gouvernement,—celui-ci ou un autre,—songera à mettre au point une méthode quelconque grâce à laquelle la Commission du blé pourrait avoir à sa disposition plus de locaux d'emmagasinage, consistant non seulement en élévateurs de tête de ligne, malgré leur importance, mais aussi en d'autres élévateurs distincts des élévateurs de campagne.

Je pense que le ministre du Commerce et tous les députés de l'Ouest conviendront avec moi que les élévateurs de campagne n'ont jamais été destinés à l'emmagasinage prolongé du blé. Ils étaient simplement faits pour recevoir ces céréales et les charger dans des wagons afin d'assurer une manutention aussi rapide que possible. C'est là le but auquel on les destinait, mais depuis une dizaine d'années on veut leur imposer un rôle double.

Non seulement leur demande-t-on de faciliter au maximum la manutention des céréales, mais encore de les recevoir et de les conserver. Nous avons assisté à la construction d'annexes aux divers élévateurs à grain dans toutes les Prairies, et nous avons pu voir ce qui en a résulté. Le grain s'est détérioré et l'entreposage des céréales dans les élévateurs a dégénéré en un embouteillage qui a dérangé l'écoulement normal.

J'espère, par conséquent, que le Gouvernement finira par comprendre la nécessité de programmes à long terme pour faire construire des entrepôts de qualité où les céréales puissent séjourner longtemps sans se détériorer, pour que nous ayons de vastes réserves de céréales, réserves qui deviendraient la responsabilité de la nation, pour que nous soyons, en tant que nation, en mesure de toujours servir rapidement nos clients dès que les commandes arrivent. C'est la seule manière d'éliminer les embouteillages et les encombrements qui depuis dix ans détraquent toute l'ordonnance des écoulements.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, pour une fois, nous sommes tous d'accord sur le principe de la résolution à l'étude. Depuis très longtemps déjà mon parti préconise une mesure de ce genre. De leur côté, les syndicats agricoles des provinces des Prairies ont lutté ardemment pour obtenir une mesure comme celle-ci. La résolution soumise par le Gouvernement répond aux vœux de toute la communauté agricole, en grande partie composée de producteurs de blé.

A cause de l'énorme quantité de blé qui a été emmagasinée au pays ces dernières années, le revenu du cultivateur a subi une baisse d'environ \$144,000 par jour, ce qui représente les frais d'entreposage payés aux élévateurs et entrepôts. En vérité, élévateurs et entrepôts font aujourd'hui des bénéfices bien plus considérables qu'avant l'établissement de la Commission du blé. Une somme de \$144,000 par jour, c'est énorme! Or le Gouvernement s'étant chargé de vendre leur blé, les cultivateurs ont estimé, d'une façon générale, qu'ils ne devraient pas avoir à payer de frais d'entreposage pour toute quantité excédant un report normal.

Tout en appuyant cette résolution, je désire signaler une chose. Si la mesure répond aux besoins à long terme des cultivateurs, elle n'accomplit pas ce qui est aujourd'hui nécessaire, c'est-à-dire qu'elle n'apporte pas immédiatement d'argent aux cultivateurs. On ne peut songer à l'immense accroissement de la production mondiale de blé depuis quelques années, sans se demander comment le problème finira par se régler. Depuis la fin de la guerre jusqu'à 1951, la